

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1874.

Augmentation du personnel du tribunal de première instance de Bruxelles (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VANHUMBÉECK.

MESSIEURS,

Un projet de loi déposé hier propose d'augmenter d'un juge, le personnel du tribunal de première instance de Bruxelles, afin de permettre l'institution d'un sixième juge d'instruction.

En effet, le tribunal, composé de six chambres, ne compte cependant, en ce moment, que cinq juges d'instruction, dont les cabinets sont encombrés.

Il naît de cette situation des retards fâcheux.

Afin d'y remédier, le tribunal a délégué en plusieurs occasions un juge ordinaire pour remplir les fonctions de juge d'instruction.

Mais cet état de choses ne pourrait se prolonger sans compromettre le service des chambres ; d'un autre côté, le chiffre des affaires répressives dans l'arrondissement augmente progressivement, et toujours il s'en trouve dans le nombre, dont l'importance exceptionnelle exige de longues investigations.

Le personnel des juges d'instruction est donc insuffisant, et le projet de loi soumis à vos délibérations se trouve justifié.

Votre commission en propose l'adoption à l'unanimité.

Le Rapporteur,
P. VANHUMBÉECK.

Le Président,
AUG. ORTS.

(1) Projet de loi, n^o 165.

(2) La commission était composée de MM. ORTS, président, SMOLDERS, VANHUMBÉECK, CORNÉSSÉ et VAN OVERLOOP.